

Bulletin d'information



LE MAGAZINE DES CLUBS DE LA DÉFENSE
LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE

N°19 -AVRIL 2024

LE TIR SPORTIF À L'HONNEUR



ÉDITO

Le dernier tiers de la saison 2023/2024 va être très chargé pour les membres du comité directeur, tant au niveau des manifestations ligue que des championnats nationaux qui se dérouleront sur le territoire régional Centre-Val de Loire.

En avril, il y a eu les tournois de foot à 7 et de rugby à 7, suivi du championnat de golf de printemps, puis le salon artistique et le championnat de tir à l'arc. En mai, se dérouleront le championnat de ball-trap, le championnat national de pêche sportive au coup et les championnats nationaux FCD et militaire de triathlon. Puis en juin, le championnat national de badminton, la rencontre de karting et pour terminer le championnat de golf d'été.

Au niveau des manifestations ligue, il est important que toutes les associations, concernées par les activités proposées, se mobilisent afin qu'un maximum de leurs adhérents y participent.

A l'École Nationale de la Magistrature de Bordeaux le samedi 6 avril, les représentants des associations locales et régionales ont procédé au renouvellement du comité directeur fédéral ainsi qu'à l'élection au poste de président, pour la mandature 2024/2028. Et ceci après avoir validé des modifications statutaires.

Courant juin, les associations locales seront réunies lors des réunions de zone, au cours desquelles seront abordés les points suivants : le nombre de licences délivrées pour la saison 2023/2024, les formations effectuées au cours de la saison mais aussi les perspectives d'actions de formation pour la saison 2024/2025, les rencontres inter-associations mises en place cette saison et celles projetées pour la saison prochaine, ainsi que les problématiques au sein de chaque association.

En conséquence, la mobilisation de chaque association, afin d'être représentée à ces réunions, doit être effective. N'oublions pas que la ligue perçoit une aide du Conseil Régional pour les actions de zone, ainsi que pour la formation.

L'objectif de 5 550 licences pour cette saison semble en bonne voie, et ce grâce à la mobilisation de plus de la moitié des associations. Et ceci en vue d'avoir 6 000 licences au cours de la saison 2024/2025. La recherche d'adhérents tant en interne qu'en externe, par la participation à la journée des arrivants, aux portes ouvertes de l'association, à la fête ou forum des associations en lien avec la collectivité locale doit être priorisée par chaque association afin de retrouver le nombre d'adhérents qu'elle avait au cours de la saison 2019/2020.

La mobilisation de toutes les associations et des licenciés pour cette fin de saison doit être à l'ordre du jour de chaque instance dirigeante (comité directeur) pour cette fin de saison.

Le président de la Ligue Centre-Val de Loire,
Yannick VRIGNAUD

SOMMAIRE

3\ SPORT

Calendrier sportif
Manifestations sportives régionales
Manifestations sportives nationales 2024

6\ CULTURE

Salon artistique de Tours

7\ FORMATION

Stage animateur de musculation
Stage dorure sur cuir

8\ VIE DES CLUBS

Activité basket au CSA EMB
Le CSLG Dreux se développe
Sortie moto de l'ASEAB
Activité SMA au CSLG Orléans

11\ LA LIGUE ET VOUS

AG FCD 2024

12\ INFOS JURIDIQUES

Mécénat de particulier
Notion de but non lucratif
La fiscalisation de l'association

Bulletin d'information de la Ligue Centre-Val de Loire FCD

Directeur de la publication : Yannick VRIGNAUD
Comité de rédaction : Yannick VRIGNAUD, Laure CHAUVAT
Ont collaboré à ce numéro : Patrick AZARIAN, Philippe BERTON, Christophe CERTAIN, Matthieu DUBOIS, Pierre GINESTE
Impression : COMMISSARIAT DES ARMÉES - IR - ÉDIACA - 2023040071
Tirage : 250 exemplaires - N°19 avril 2024 - ISSN : 2648-8620

Contact : Ligue CVL - 16 bd Lahitolle - 18021 Bourges Cedex
E-mail : liguecvl.fcd@gmail.com - **Téléphone** : 02 48 66 51 41
Site internet : <http://liguecvl.lafederationdefense.fr/>
Facebook : <https://www.facebook.com/liguecvl>

CALENDRIER SPORTIF 2023/2024

MAI 2024

- 3 et 4 Championnat national de pêche sportive au coup
LE BLANC (36)
- 4 Championnat de ball-trap
CHÂTEAUDUN (28)
- 25 Championnat national de triathlon
MÉZIÈRES-EN-BRENNE (36)

JUIN 2024

- 7 au 9 Championnat national de badminton
GIEN (45)
- 8 Rencontre de karting
CLION-SUR-INDRE (36)
- 22 Championnat de golf d'été
SANCERRE (18)

RETOUR SUR LES DERNIÈRES MANIFESTATIONS SPORTIVES

 PAR LAURE CHAUVAT

CHAMPIONNAT DE BADMINTON

Samedi 3 février, la ligue a organisé, avec le support du CSA Gien, le championnat régional de badminton à Châtillon-sur-Loire (45). 40 joueurs de 7 clubs étaient présents : CSA EM Bourges, CSLG Orléans, CSA Gien, CSA Tours Centre, CSA CNSO, CSAG Lucé et ASL UIISC1 Nogent-le-Rotrou. Les qualificatifs se sont déroulés sur 6 tableaux et 81 matchs ont été réalisés. L'ensemble des joueurs ont terminé l'après-midi sur des matchs en double et double mixte.



TOURNOI DE RUGBY À 7

La ligue a organisé, avec le soutien de l'ASL UIISC1 de Nogent-le-Rotrou, le tournoi de rugby à 7 le jeudi 4 avril à Nogent-le-Rotrou. L'ASL UIISC1 de Nogent-le-Rotrou a affronté le CSA 2^{ème} RIMA de Champagne (72) de la Ligue Ouest. L'ASL s'incline face au 2^{ème} RIMA, mais est tout de même qualifiée pour le championnat national qui aura lieu les 31 mai et 1^{er} juin à Bayonne (64).



TOURNOI DE FOOT À 7

La ligue a organisé, avec le soutien de l'ASL UIISC1 de Nogent-le-Rotrou, le tournoi de foot à 7 le jeudi 4 avril à Nogent-le-Rotrou. 3 équipes de la ligue ont participé à ce tournoi dans une très bonne ambiance et un bon état d'esprit. L'ASL UIISC1 de Nogent-le-Rotrou termine 1^{er} devant le CSA 12^{ème} BSMAT de Neuvy-Pailloux. Le CSA Dauphin Cavalerie d'Olivet ferme le classement.



Suite page suivante

CHAMPIONNAT DE GOLF DE PRINTEMPS

Samedi 6 avril, la ligue a organisé le championnat de golf de printemps.

Prévu initialement à Cheverny (41), il a dû être délocalisé en urgence à Bourges (18) suite aux inondations subies par le golf de Cheverny.

33 joueurs de 4 clubs de la ligue ont participé au championnat : le CSA EMB, le CSAD Nouâtre, le CSA BA Tours et le CSA BA Orléans.



CHAMPIONNAT DE TIR À L'ARC

La ligue a organisé, avec le soutien de l'ASEA Bourges, le championnat de tir à l'arc le samedi 13 avril à Bourges.

9 participants, dont 3 féminines, de 3 clubs de la ligue se sont affrontés : l'ASEAB, le CSA Dauphin Cavalerie et le CSA Tours Centre.



MANIFESTATIONS SPORTIVES NATIONALES EN 2024

 PAR YANNICK VRIGNAUD

TIR SPORTIF

L'édition 2024 du championnat national de tir sportif s'est déroulée le samedi 23 mars dans les magnifiques installations du Centre National de Tir Sportif (CNTS) à Déols dans l'Indre. Lieu où se dérouleront les Jeux Olympiques et Paralympiques, et mis gracieusement à notre disposition par la Fédération Française de Tir.

Étaient présents 84 participants, dont 6 personnes en situation de handicap, 20 jeunes et 26 féminines + 11 accompagnants, provenant de 20 clubs des 9 ligues métropolitaines.

Cette participation est la plus importante par rapport aux éditions précédentes, et nous espérons que cet engouement continuera pour les prochaines.

La Ligue Centre-Val de Loire, avec le soutien de 3 personnels du CNTS et de 2 personnes du Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie de Le Blanc, avait tout prévu afin que le séjour en Berry se passe dans les meilleures conditions.

A noter la présence de 7 arbitres de la Ligue Centre-Val de Loire de la Fédération Française de Tir, tout au long de la journée.

Nous avons eu la visite de Thibault LANXADE, Préfet de l'Indre, de Jean-Louis DESNOUES, président du CROS, ainsi que la présence du LC DRAPEAU, DMD de l'Indre, et du Cdt HABASQUE, représentant le CI Laurent TEXIER commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre, pour la cérémonie de remise des récompenses.

Félicitations à Jérôme PERROCHON du CSLG Le Blanc pour sa 1^{ère} place en paratir catégorie Pistolet 10m. Il termine 4^{ème} au classement général de sa catégorie.

Retrouvez les palmarès et les photos sur le site internet de la ligue.



Suite page suivante

TRIATHLON

Au vu de l'organisation en 2023, les conseillers techniques de la Fédération des Clubs de la Défense et militaires ont demandé conjointement à la ligue d'organiser l'édition 2024. Contrairement au lieu de 2023, ce sera un retour aux sources, car c'est sur le site de Bellebouche à Mézières-en-Brenne (36) que se dérouleront ces championnats.

Toujours avec l'aide précieuse du Triathlon Club Châteauroux Métropole, et cette fois avec le support du Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie de Le Blanc, la ligue va organiser ces championnats qui devraient rassembler au moins 200 triathlètes femmes et hommes, dont 70 FCD et 130 militaires le samedi 25 mai.

C'est le Village Club Nature de Bellebouche qui aura l'honneur d'héberger et de restaurer nos triathlètes, de les accueillir et de recevoir la cérémonie de remise des récompenses.

D'ores et déjà, nous ne pouvons que souhaiter la bienvenue à ces athlètes dans le Parc Régional Naturel de la Brenne.



BADMINTON

La ligue, avec l'aide du Club Sportif et Artistique de la 12^{ème} Base de Soutien du Matériel du Détachement de Gien, a mis tout en œuvre pour que l'édition 2024 de ce championnat reste gravée dans les mémoires. Les installations de la salle Cuiry vont permettre la pratique de la compétition, mais aussi de restaurer nos joueurs et joueuses dans un espace très proche du 7 au 9 juin.

Avec l'aide du club de badminton de Gien, qui a mis du matériel à notre disposition, ainsi que celui de Châtillon-sur-Loire, les pratiquant(e)s du volant ont tous les ingrédients pour s'exprimer pleinement et réaliser une performance en vue de leur qualification en finale.

Merci d'avance aux nombreux bénévoles qui vont se mettre en quatre pour que ce championnat reste inoubliable.



PÊCHE SPORTIVE AU COUP

C'est à Le Blanc que l'édition 2024 du championnat national de la Fédération des Clubs de la Défense va se dérouler les 3 et 4 mai prochains.

Le comité d'organisation, comprenant des représentants de la ligue et du Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie de Le Blanc, a tout mis en œuvre pour recevoir nos ami(e)s pêcheurs dans les meilleures conditions au niveau de l'hébergement et de la restauration qui se dérouleront à la Base de Plein Air de la ville.

Pour la partie pêche, elle se déroulera sur La Creuse, en 2 manches, en espérant que le débit de l'eau soit suffisant pour satisfaire les prises. Toutefois, un étang est prévu en solution de repli.

Il ne reste plus qu'à espérer que le temps sera aussi de la partie pour une pleine réussite de ce championnat.



5^{ÈME} SALON ARTISTIQUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE

 PAR YANNICK VRIGNAUD

Du 9 au 14 avril 2024, s'est déroulée la 5^{ème} édition du Salon artistique du Centre-Val de Loire dans la salle Paul Tixier au-dessus des Halles de Tours, avec le soutien du Club Sportif et Artistique de Tours Centre, et de la municipalité.

Ce salon a été rehaussé par la présence de 4 invités d'honneur, à savoir, en métiers d'art : Mme Raïssa SALVADOR (céramiste) et Mme Michèle VANDENBERGHE (tissus), en peinture & sculpture : M. Stéphane BARRET (plasticien), en photographie : Mme Audrey LANGE.

Nombreuses ont été les inscriptions afin de montrer la qualité des différentes œuvres réalisées au sein

des activités artistiques pratiquées dans les associations de la région affiliées à notre fédération. Et avec, pour certain(e)s exposant(e)s, l'envie d'être sélectionné(e) pour le salon national de 2024.

Nous pouvons remercier les 3 jurys qui ont eu bien des difficultés pour attribuer les prix. Et ainsi récompenser les heures de travail effectuées pour le plaisir des yeux. Merci à toutes ces personnes qui ont accepté cette tâche ingrate mais ô combien nécessaire.

Pour la préparation de cette manifestation, qui a connu le plein succès, il nous faut aussi remercier l'équipe de bénévoles tant du CSA que de la commission culturelle de la ligue.

Le Général CHATILLON, Délégué Miitaire Départemental d'Indre-et-Loire, le Général CHARPY, directeur de la formation, Annie BLUTEAU, adjointe représentant le maire de Tours et Michel CHAMPIGNY, maire de Sainte-Maure-de-Touraine, nous ont honoré de leur présence au vernissage ainsi qu'à la cérémonie de remise des récompenses.

Le président de la ligue, dans son discours, a annoncé l'organisation de la 6^{ème} édition du Salon artistique du 14 au 22 avril 2025 à Sainte-Maure-de-Touraine.

PALMARÈS

Ci-dessous les prix spéciaux et les 1^{er} prix. Le palmarès complet est en ligne sur notre site internet

Métiers d'art			
Prix de la Ligue Centre-Val de Loire	Scrapbooking	Michelle FIGWER	CSA BA Tours
Prix de la BFM	Kirigami	Chantal BECHARD	CSA BA Orléans
1 ^{er} prix	Reliure	Monique AZARIAN	CSA Romorantin
1 ^{er} prix	Cartonnage	Paule HERBAUT	CSA BA Tours
Peinture et Sculpture			
Prix de la Ligue Centre-Val de Loire	Pastel	Teresa COQUERY	ASCETA
Prix d'inspiration militaire	Aquarelle	Annie CLOSSON	CSA BA Orléans
Prix du jury	Pastel	Nathalie BOUR	ASEA Bourges
Prix de la BFM	Sur bois	Annie Martine GUIET	CSA BA Tours
1 ^{er} prix	Pastel	Régine GUIF	ASCETA
Photographie			
Prix de la Ligue Centre-Val de Loire		Régis DUPUY	ASEA Bourges
Prix de la BFM		Jean-Luc COUPEAU	ASEA Bourges
Prix nature		Jean-Luc COUPEAU	ASEA Bourges
1 ^{er} prix	Couleur	Jean-Luc COUPEAU	ASEA Bourges
1 ^{er} prix	Noir et blanc	Catherine CHAUVEAU	ASEA Bourges



SYGEMA : RUBRIQUE MANIFESTATIONS RÉGIONALES

Date	Inscription avant le	Lieu	Stage
15 juin 2024	24 mai 2024	Le Blanc	Rôle et fonction du président, du secrétaire et du trésorier d'un CSA

STAGE ANIMATEUR DE MISE EN FORME PAR LA MUSCULATION

 PAR YANNICK VRIGNAUD

Au cours de la saison 2023/2024, la fédération, avec la Ligue Centre-Val de Loire, a mis en place un stage d'animateur de mise en forme par la musculation sur 3 weekends, les 26 et 27 novembre 2023 - 13 et 14 janvier 2024 - 9 et 10 mars 2024 au CREPS de Bourges.

10 stagiaires venant de 4 ligues et 6 clubs, dont 3 du Club Sportif et Artistique Tours Centre, ont suivi les 3 modules avec assiduité et constance. A l'issue des 5 jours 1/2 de formation, une évaluation était effectuée et les 10 participants ont été reçus.

Ils ont tous apprécié les conseils et consignes données par le formateur intervenant extérieur, Yorick FEILLAULT, et la qualité des installations mises à leur disposition.

Une grande majorité d'entre eux est fortement intéressée pour suivre le stage moniteur de mise en forme par la musculation - niveau 2 qui est prévu au cours de la saison 2024/2025.

Bravo à eux, et il ne leur reste plus qu'à prodiguer les bons conseils aux pratiquants de l'activité musculation au sein de leur association.



CSA ROMORANTIN

STAGE DORURE SUR CUIR

 PAR PATRICK AZARIAN

La Fédération des Clubs de la Défense a organisé, en lien avec la Ligue Centre-Val de Loire, un stage de formation de dorure sur cuir du 11 au 15 mars dernier, au sein du CSA Romorantin.

Il était encadré par l'animateur de l'activité Reliure et dorure du CSA Romorantin, Patrick Azarian, assisté par Monique Azarian.



7 adhérents de différents clubs y ont participé :
 - 1 adhérente du CSA Othenin de Compiègne
 - 2 adhérents du Club Sportif de la Garnison de Rennes
 - 2 adhérents du CSLG Le Blanc
 - 2 adhérents du CSA Romorantin.

Au programme de ce stage très intense et instructif pour des personnes très motivées, l'apprentissage de la technique de la dorure ainsi que l'apprentissage de la technique de la mosaïque sur cuir.



LE CSA EMB A SA NOUVELLE ACTIVITÉ BASKET

 PAR CHRISTOPHE CERTAIN

Depuis cette saison 2023/2024, le CSA des Écoles Militaires de Bourges (EMB) a débuté une nouvelle activité : le basket. Récit de leurs derniers matchs par leur entraîneur, Christophe CERTAIN.

Pour commencer, les joueurs du CSA ont eu la chance de rencontrer le Club Sportif Bourges Basket (CSBB) le 20 février. Ils ont malheureusement perdu de 2 points, 68/66.

Pour le 2^{ème} match, c'est une belle victoire contre l'équipe du Subdray, 84 à 52.

La 3^{ème} rencontre a eu lieu contre l'équipe de la Base aérienne 702 d'Avord. Les joueurs du CSA EMB ont offert un beau match rempli d'intensité et ce, malgré la défaite de 46 à 54. À noter une belle remontada en fin de 3^{ème} et 4^{ème} quart-temps. Et encore merci aux joueurs de la base d'Avord pour leur participation !!

Pour le 4^{ème} match, le CSA EMB a affronté de nouveau le CSBB. Le match a commencé sur les chapeaux de roues pour le CSA des Écoles Militaires de Bourges, qui leur a permis de prendre un écart de plus de 20 points !

Mention spéciale pour nos 3 joueurs du jour qui ont permis à l'équipe de s'imposer 59 à 41 : Romain S., pour son travail colossal dans la raquette, Corentin BIGOT qui s'est pris pour Gandalf car il a fait un travail monstrueux en défense et Gamedy BA pour sa performance en attaque malgré quelques difficultés sur certaines actions et un petit recadrage de l'entraîneur. Quant à Laïna HARDILLIER, notre snipeuse nationale, nos adversaires ont su la contenir même si elle a eu quelques coups d'éclats notamment grâce à un magnifique 3 points en début de partie.

Nos efforts ont été récompensés et nous avons pris notre revanche contre le CSBB qui nous avait battu pour notre tout premier match.

Nous les remercions pour leur accueil et le petit repas de fin de rencontre. Je ne sais pas pourquoi mais je pense qu'ils vont vouloir jouer la belle ! Nous serons prêts à les recevoir mais ça sera pour plus tard car nous devons rester concentrés pour affronter notre prochain adversaire : la terrible équipe de Saint-Doulchard. Il faudra se tenir prêts à sortir les barbelés si on veut sortir vainqueur de ce match.

C'est ainsi que le CSA EMB affronte les joueurs de Saint-Doulchard la semaine suivante. Félicitations à l'équipe qui a tenu le score nul jusqu'à la fin du 3^{ème} quart-temps. Mention spéciale à Laïna qui a marqué 22 points lors de ce match !

Domage ! On craque sur le dernier quart-temps et nos adversaires creusent l'écart 56 à 49.

À l'heure où nous imprimions ces lignes, il restait encore 2 matchs à jouer. Retrouvez les résultats complets sur notre site internet.



Les joueurs du CSA EMB (en rouge) lors de la rencontre contre la Base aérienne d'Avord (en orange).



Les joueurs du CSA EMB (en rouge) et ceux du Club Sportif Bourges basket (en vert).



Les joueurs du CSA EMB (en rouge) lors de la rencontre contre Saint-Doulchard (en jaune).



LE CSLG DREUX SE RENOUVELLE ET SE DÉVELOPPE

 PAR PIERRE GINESTE

Le CSLG Dreux accueille une nouvelle équipe depuis septembre 2023, avec le changement de l'équipe dirigeante et d'une bonne partie du comité directeur.

À l'origine, un groupe d'amis qui s'est laissé entraîner par le nouveau président dans cette aventure associative. Étant tous déjà pratiquants à l'association depuis leur arrivée à l'escadron en tant qu'adhérent, ils ont tous en commun cette passion du sport qui est un élément central de leur vie, autant à titre personnel que professionnel.

Le défi n'était pas aisé à relever, en sachant que cela reste du bénévolat et qu'aucun des membres n'avait d'expérience passée ou présente dans le cadre associatif.

Quelques mois plus tard, voici l'heure d'un premier bilan. Le nombre de membres de l'association a sensiblement augmenté, totalisant désormais 120 adhérents, un chiffre jamais atteint par ce club. Cela s'explique par une communication par les réseaux sociaux plus présente et un souci de mener à bien certains projets proposés aux assemblées générales et différentes réunions du comité directeur.

Dans un premier temps, l'achat de matériels pour l'activité musculation, qui réunit le plus d'adhérents. Même si cela reste une petite salle de sport sans prétention, l'équipe a écouté les doléances des utilisateurs et l'achat d'haltères, de rangements, ravit aujourd'hui les adhérents. Nous n'aurions pu financer ces différents achats sans le soutien financier de la FCD.

Nous pouvons également bénéficier de deux nouvelles activités à ce jour. L'activité moto, qui réunit des passionnés de mécanique et

conduite. Son but : pouvoir rassembler les membres pour des sorties, l'association permettant l'achat notamment de matériels d'entretien des engins.

La seconde nouvelle activité est l'activité loisirs, elle a pour but principal de réunir les gens autour de jeux de société dans une salle dédiée et de recréer une cohésion au sein de la caserne en permettant aux personnes isolées durant les déplacements professionnels de leur conjoint, de côtoyer de nouvelles personnes par exemple. Cela permet aussi aux personnels de l'escadron de se rencontrer dans un autre cadre.

Toutes ces créations, changements et améliorations n'auraient pas pu voir le jour sans l'engagement des bénévoles.



ASEAB

SORTIE À SANCERRE POUR L'ACTIVITÉ TOURISME MOTO

 PAR PHILIPPE BERTON

Le printemps arrive, et avec lui, la reprise des activités des motards de l'ASEAB.

Traditionnellement, cette reprise se fait à l'occasion d'une courte sortie, dans un rayon de 70 km autour de Bourges.

Cette année, nous avons commencé la saison par une balade à Sancerre, avec une météo clémente, malgré quelques gouttes de pluie sur le retour.

Une partie des participants s'est retrouvée sur le parking Auchan du Val d'Auron ce dimanche 17 mars 2024. Le départ est donné à 14h30 avec un premier arrêt aux Aix d'Angillon où d'autres participants doivent nous rejoindre.



Arrivés à Sancerre, nous stationnons vers les remparts, où se trouvent déjà de nombreuses motos. Nous ne sommes pas les seuls à avoir eu cette idée.

Nous débutons par une promenade à pied dans Sancerre qui commence à s'animer en ce tout début de printemps. Puis il est temps d'aller prendre un rafraîchissement sur la place principale où les terrasses sont déjà bien pleines. Ce sera l'occasion d'échanger sur les projets de prochaines sorties et de se remémorer quelques bons souvenirs des sorties précédentes et notamment du séjour dans les Cévennes.

Vers 16h, nous reprenons la route vers Bourges en passant par St Satur et Ménétréol-sous-Sancerre pour longer le canal.

Nous laissons une partie du groupe vers les Aix d'Angillon et un autre participant à l'entrée de Bourges.

Pour ceux qui restent, la journée se termine à l'école des Pijolins où nous visitons l'exposition artistique de l'Association Justices-Pijolins à laquelle des membres de notre activité exposent.

A 18h il est temps de clore cette première sortie de 2024 en attendant les prochaines.



L'ACTIVITÉ SMA SELF DÉFENSE DU CSLG ORLÉANS

 PAR MATTHIEU DUBOIS

Le CSLG Orléans propose une activité SMA Self Défense pour apprendre à se défendre contre diverses agressions.

La SMA, pour Stratégie et Maîtrise d'Adversaires, a été conçue dans les années 1990 par Fabrice HALOPEAU, qui a passé plus de 30 ans dans la gendarmerie, entre autre au sein du groupe de sécurité de la présidence de la république et du groupe d'intervention de la gendarmerie de Guyane. Il a réalisé un programme technique basé sur son expérience du terrain. Toutes les techniques ont été expérimentées dans des conditions réelles.

La SMA a permis de structurer les formations professionnelles dispensées dans les institutions telles que l'armée de terre, l'armée de l'air, la gendarmerie, la police nationale et des transports.

La SMA regroupe des aspects prévention, préparation mentale et physique, comportement dissuasif, communication gestuelle et orale, notions de base en secourisme, pour pouvoir faire face aux menaces contemporaines.

La SMA vise à enseigner les méthodes pour anticiper les situations à risques, appréhender leur évolution, gérer un conflit latent et se défendre en cas d'agression. Cette discipline ne se contente pas d'apprendre comment se protéger ou rendre un coup, mais aussi et surtout, comment éviter la confrontation physique et le cas échéant, comment sauver sa vie.

Elle englobe les comportements, les habitudes, les attitudes à mettre en œuvre au quotidien pour minimiser les risques de se retrouver face à une situation d'agression.

Les cours sont adaptés à chaque public avec une finalité identique permettant d'identifier et d'anticiper les situations à risques et de se défendre en cas d'agression. Dans la phase de défense physique l'enseignement prend en compte tous les paramètres (gestion du stress, de l'environnement, utilisation des objets usuels...)

Les techniques enseignées respectent les critères de proportionnalité imposés par le cadre légal de la légitime défense (article 122-5 du code pénal).

Plus d'infos : www.cslg45.com et <https://www.facebook.com/sma.orleans>



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FÉDÉRALE 2024

 PAR YANNICK VRIGNAUD

Cette année, il revenait à la Ligue Nouvelle Aquitaine d'organiser l'assemblée générale fédérale les 5 et 6 avril derniers. Ce qui fut fait dans les prestigieuses installations de l'École Nationale de la Magistrature mises gratuitement à la disposition du comité d'organisation.

Dès vendredi matin, les représentants des associations affiliées arrivaient pour procéder à l'émargement, ainsi qu'à la réception du cadeau souvenir.

L'après-midi fut réservée à une présentation, par Maxime LACAÏLLE de la GMF, des différentes assurances souscrites par la fédération auprès de la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (GMF), qui est aussi partenaire de notre fédération.

Puis Anne-Cécile ORTEMANN, présidente, a rappelé quelques conditions concernant la fin de la mandature 2020/2024, et le futur Plan de développement 2025/2028 qui engagera la fédération, les ligues et les associations locales. Elle a aussi présenté des explications à propos du déficit important de 2023, ainsi que sur l'augmentation de 3€ de la part fédérale, passant de 19€ à 22€, au 1^{er} septembre 2025 avec la prise en charge d'1,5 ETP/ligue à compter de cette même date.

Samedi 6 avril, dès 8h le représentant de chaque association passait à l'émargement et recevait son boîtier de vote pour une matinée bien remplie avec l'ouverture par la présidente qui remerciait les clubs présents en nombre à cette assemblée générale, l'équipe d'organisation de la Ligue Nouvelle Aquitaine et son président Gérard GONTARD. Elle rappelait l'honneur qu'avait eu la fédération de la présence du Chef

d'État-major des Armées la veille au soir, pour la première fois depuis sa création le 15 mai 1992.

Patrice LAMOTE, secrétaire général, présentait une synthèse du rapport d'activité 2023, transmis au préalable à chaque association. Par 96,87% des voix, ce rapport fut adopté.

Venait ensuite, la présentation du rapport financier par Frédéric DEROO, trésorier général, qui rappelait un mandat difficile avec 2 années de COVID, et une reprise robuste des activités en 2023, mais avec un nombre de licenciés inférieur aux prévisions, et pour terminer avec un taux d'inflation important ces 2 dernières années. Il expliquait le déficit provenant pour 1/3 d'une différence de -5000 licenciés, un surcoût pour l'informatique et les frais de déplacements, d'1/3 pour les manifestations sportives avec une nette augmentation du nombre de participants, compte tenu que la fédération prenait 75% des frais à sa charge, et du dernier tiers par l'annulation du Raid de la Voie Sacrée. Ce rapport a été adopté par 69,15% des voix.

Dans la foulée, le budget 2025 était présenté pour un montant de 4 383 833 €, avec un passage de 19€ à 22€, la prise en charge d'1,5 ETP/Ligue et le versement de 3,50 €/licencié aux ligues. Par 64,85% des voix le budget 2025 était adopté.

Puis venait l'élection du nouveau comité directeur, respectant la parité, au cours de laquelle 12 femmes, dont 4 nouvelles, et 13 hommes, dont 8 nouveaux, le président de la Ligue Centre-Val de Loire inclus, ont été élus. Après une suspension de séance, afin que les membres du comité directeur

puissent désigner une candidature au poste de président, Anne-Cécile ORTEMANN était réélue au poste de président pour la mandature 2024/2028.

Après le déjeuner, la présidente effectuait une présentation de son rapport moral, mais aussi présentait les axes pour l'avenir qui vous seront présentés dans le prochain Bulletin. S'ensuivait l'intervention de plusieurs personnalités civiles et militaires présentes l'après-midi.

Pour terminer les travaux, le secrétaire général présentait au nom du groupe de travail, et des membres du comité directeur, les modifications statutaires dont certaines revenaient à un toilettage rédactionnel, mais d'autres provenaient du Ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques, donc obligatoires. Tous les articles modifiés étaient ensuite validés soit à l'unanimité, soit à la majorité.

Pour finir cette journée, le Conseil de l'Éthique récompensait pour la ligue : Dominique PARIS du CSAD Nouâtre, Muriel CHAGNON et Thierry RENAUD de l'ASEA Bourges au titre des récompenses fédérales.

Enfin, Patrick BERTOZZI, président de la Ligue Ouest, annonçait que la prochaine édition se déroulerait dans sa ligue en 2025, mais sans lieu ni date.

NOTA : Au cours de la réunion du comité directeur du dimanche 7 avril 2024, j'ai été élu au poste de trésorier général.



Les 25 membres du comité directeur fédéral sont :



ARNAUD Françoise	AGRISSAIS Jean-Luc
BRONCARD Elisabeth	BALAKIROUCHENANE Balaji
CARRERAS-MALLET Dominique	BAVAY Frédéric
DOHOLLAU-LLOYD Rozenn	BERTOZZI Patrick
GRELAUD Fabienne	BOSSUS Fabien
JACQUOT BEA Tamara	DEMOULIEZ Geoffrey
MESSA-DELPRAT Isabelle	DERAIN Patrick
ORTEMANN Anne-cécile	DUPONT Xavier
PERINOTTI Virginie	ISMAEL Victor
ROGNARD Sandrine	LAMOTE Patrice
SANTIN Angélique	MATHIEU Laurent
WISNIEWSKI Monique	PERRICHOT Christian
	VRIGNAUD Yannick

MÉCÉNAT DE PARTICULIER

Au titre du mécénat de particulier, un adhérent, qui plus est bénévole au sein de son association, peut faire bénéficier cette dernière de ses apports, qui lui permettront, s'il est imposable, d'effectuer une défiscalisation.

Les frais engagés doivent être dûment justifiés, et l'adhérent doit expressément renoncer à leur remboursement. Ce qui suppose que tous les renoncements doivent être enregistrés dans les comptes (625 en charges et 754120 en produits), et ce régulièrement.

Les justificatifs présentés doivent être conservés par l'association.

Chaque année l'association doit, dans les 3 mois de la clôture de ses comptes, c'est-à-dire

avant le 1^{er} décembre pour les associations affiliées à la FCD et ayant leur comptabilité en saison, saisir le montant total enregistré dans les comptes 625 et 754120, et indiquer le nombre de bénéficiaires du CERFA que l'association aura à établir.

Toutefois, ne peuvent bénéficier du renoncement au remboursement de frais de déplacement que les dirigeants, entraîneurs, éducateurs, arbitres et autres bénévoles pour les déplacements donnant lieu au transport gratuit des joueurs sur leur lieu de compétition. Sont exclus de l'éligibilité au mécénat les frais engagés par les joueurs pour la pratique de leur sport, constituant pour eux une contrepartie.

NOTION DE BUT NON LUCRATIF

La notion de but non lucratif, en droit interne, ce concept original de management d'entreprise, reçoit deux aspects possibles :

- **Sur le plan fiscal**, il renvoie à l'interdiction de partager des bénéfices qui empêche toute possibilité d'appropriation privative du patrimoine et des résultats de ces organismes par leurs membres dirigeants.

À cette occasion, la doctrine fiscale précise que « à titre liminaire », est réaffirmé le principe selon lequel il est légitime qu'un organisme non lucratif dégage, dans le cadre de son activité, des excédents, reflets d'une gestion saine et prudente. Cependant l'organisme ne doit pas les accumuler dans le seul but de les placer. Les excédents réalisés, voire temporairement accumulés, doivent être destinés à faire face à des besoins ultérieurs ou à des projets entrant dans son objet non lucratif.

Pour les organismes sans but lucratif (OSBL), la contrainte de but non lucratif ne doit pas être confondue avec une quelconque limitation de leur capacité à mobiliser toujours plus de ressources privées non lucratives en vue de financer leur activité d'utilité sociale ou d'intérêt général.

- **Sur le plan juridique**, la notion de but non lucratif est définie de la manière suivante depuis l'arrêt de la Cour de cassation du 11 mars 1914 : « l'expression « bénéfiques » [...] s'entend d'un gain pécuniaire ou d'un gain matériel qui ajouterait à la fortune des associés ; [...] dès lors, la différence qui distingue la société de l'association consiste en ce que la première comporte

essentiellement, comme condition de son existence, la répartition entre associés des bénéfices faits en commun, tandis que la seconde l'exclut nécessairement. »

Utilité sociale et Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Selon l'article 2 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS, « sont considérées comme poursuivant une utilité sociale au sens de la présentes loi les entreprises dont l'objet social satisfait à titre principal à l'une au moins des quatre conditions suivantes :

- 1° Elles ont pour objectif d'apporter à travers leur activité, un soutien à de personnes en situation de fragilité [...]. Ces personnes peuvent être des salariés, des usagers, des clients, des membres ou des bénéficiaires de cette entreprise.

- 2° Elles ont pour objectif de contribuer à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale.

- 3° Elles ont pour objectif de contribuer à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire et par la mise en œuvre de mode de participation impliquant, sur les territoires concernés les bénéficiaires de ces activités [...].

- 4° Elles ont pour objectif de concourir au développement durable, à la transition énergétique, à la promotion culturelle ou à la solidarité internationale [...].

Référence : *Jurisassociations* n° 674 du 1^{er} mars 2023

LA FISCALISATION DE L'ASSOCIATION

Sur le plan fiscal, les cotisations versées à une association sportive par ses membres adhérents ne sont soumises à la TVA que pour autant qu'elles rémunèrent un service individualisé ou individualisable taxable.

En pratique, cela signifie que les cotisations qui ne permettent que l'acquisition, ou la conservation, de la qualité d'adhérent (droit de participer à l'assemblée générale, d'être éligible aux instances dirigeantes, d'être informé sur la vie de l'association, etc.) ne sont jamais imposables.

Par contre, les cotisations, ou participation, dite de section, constituant une contrepartie économique (ou l'un de ses éléments) d'un service individualisé, sont soumises à la TVA.

Il appartiendra à chaque association concernée par les 2 types de versement, de procéder à une ventilation du montant de la cotisation dite statutaire, si celle-ci correspond pour partie seulement à des opérations non taxables.

D'où l'intérêt pour une association affiliée à la FCD dite pluridisciplinaires, de mettre en place une cotisation unique permettant l'accès à toutes les activités (physiques, sportives, artistiques et culturelles). Dans ce cas, les montants perçus ne seront

pas assujettis à la TVA. La cotisation servant à régler les différentes charges que l'association aura à décaisser au cours de son exercice social (1^{er} septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1).

La seule participation financière, ou cotisation, pouvant être demandée au niveau des activités ne peut concerner que 2 cas spécifiques :

- La prise d'une licence auprès d'une autre fédération ;

- L'animation par un(e) intervenant(e) rémunéré(e).

Toute autre perception, correspondant au fonctionnement de l'activité, rentre dans le cadre d'une contrepartie individualisée, et donc assujettie à la TVA.

D'autre part, les ventes que l'association consent à ses membres au-delà des 10% de ses recettes totales (produits au compte 707000) sont soumises à la TVA.

Sur le plan fiscal, le montant total des perceptions assujetties à la TVA ne doit pas être prépondérant, c'est-à-dire qu'il ne doit pas dépasser la moitié des produits. Sinon, l'association sera fiscalisable dans son intégralité.

Référence : *Jurisport* n° 247 de décembre 2023.